

La présente convention doit être retournée signée par mail à nrgy.training@gmail.com
Ou par courrier à : Frank SALLES (NRGy)
271 route de Canéjan – 33170 Gradignan

CONVENTION DE FORMATION N° # annee.mois.numéro

Entre	NRGY, 348 rue de Vaugirard, 75015 Paris N° SIRET 821 795 648 00012 Déclaration d'activité formation n°11 755 573 875 (Préfecture d'Ile de France), représentée par Frank SALLES, son Directeur général			
Et	# NOM CLIENT			
Intitulé d	le l'action de formation			
XXXX				
Bénéficia	nires			
XXXX				
Type de f	formation, Programme et méthode			
•	n, entretien, perfectionnement des connaissances			
_	ne et méthodes détaillés en Annexe			
	de suivi et appréciation des résultats :			
	packs personnalisés suite aux exercices ou mises en situation (utilisation de la caméra) cionnaire d'auto-évaluation			
Durée				
X heures	en présentiel			
Dates				
XXX				
Lieu				
XXX				
Formate	urs			
xxx				

Tarif

Cette action de formation vous sera facturée xxx € HT (xxx euros HT)



La présente convention doit être retournée signée par mail à nrgy.training@gmail.com
Ou par courrier à : Frank SALLES (NRGy)
271 route de Canéjan – 33170 Gradignan

Conditions de vente

Tous nos tarifs sont indiqués en hors taxe.

Ils comprennent:

- L'animation des formations par des animateurs seniors, formés et supervisés,
- L'accès gratuit à la salle de formation,
- La documentation pédagogique remise pendant la formation,
- Les supports numériques remis le cas échéant.

Ils ne comprennent pas:

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration qui restent à la charge du participant et de son entreprise. Ces frais seront refacturés au réel, si la prise en charge par le participant s'avérait impossible.

Conditions de règlement

- Le règlement peut être fait par virement bancaire (coordonnées précisées sur la facture) ou par chèque à l'ordre de NRGy.
- Un acompte de 50% doit être versé à la réservation.
- Le solde doit être versé au plus tard lors du jour de démarrage de la formation.
- En cas de prise en charge par un OPCA, le dossier de prise en charge accepté doit nous parvenir avant le début de la formation. Dans le cas contraire, nous facturerons l'entreprise du montant total de la formation et le paiement devra intervenir avant le début de la formation.
- En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au participant et devra être réglée avant le début de la formation.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation de la part du client, les conditions sont les suivantes :

- Annulation avant J-30: sans frais
- Annulation entre J-30 et J-14 : 50 % du montant de la session
- Annulation inférieure à J-14 : 100 % du montant de la session
- En cas de prise en charge par un OPCA, ce montant sera facturé directement au client.

Pour NRGy	
Frank Salles	
	Pour NRGy Frank Salles



La présente convention doit être retournée signée par mail à nrgy.training@gmail.com
Ou par courrier à : Frank SALLES (NRGy)
271 route de Canéjan – 33170 Gradignan

Annexe 1 : Programme de la Formation «xxx»

Principaux objectifs:	
•	
•	
•	
•	
Cible:	
•	
•	
•	
•	
Méthodes pédagogiques	
•	
•	
•	
•	
•	
Programme :	
•	
•	
•	
•	
Modalités de suivi et appréciation des résultats	
•	
•	
•	
•	